



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
 Section locale **FO DGFIP62**
 DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 8 janvier 2019

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de notre Directeur Départemental, Monsieur Michel ROULET. **FO-DGFIP62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Le quorum est atteint malgré l'absence des représentants des personnels Solidaires et CGT qui ont choisi de boycotter la séance.

Comme le dit l'adage « si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu », vos représentants **FO-DGFIP 62** ont décidé de siéger afin de continuer à porter vos revendications et refusent tout fatalisme. **Ne rien faire, c'est laisser faire !**

En propos liminaire, vos élus **FO-DGFIP62** ont dénoncé la mécanique des suppressions d'emplois que notre administration continue à subir année après année (cf chiffres ci-dessous).

1) Procès verbaux des CTL des 20 septembre et 13 novembre 2018 :

Les deux procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2) Evolution des emplois au regard du PLF 2019 (pour avis) :

Au niveau national, l'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est le suivant :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
- 2 569	- 2 543	- 2 441	- 2 062	- 1 988	- 2 000	- 2 130	- 1 630	- 1 600	- 2130

Plus de 24 000 emplois ont ainsi disparu depuis la création de la DGFIP. **FO-DGFIP62** rappelle que bien que représentant moins de 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, la DGFIP supporte depuis plusieurs années plus de 50 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires au nom d'une pseudo-exemplarité.

Cette exemplarité n'a d'ailleurs plus aucun sens dès lors que la DGFIP est une des rares directions à supprimer encore des emplois, compte tenu des priorités politiques confirmées par les gouvernements successifs.

La DGFIP est en plus confrontée à une réduction continue de son maillage territorial sous les contraintes des politiques de rationalisation, de régionalisation, de concentration et autre professionnalisation qui se poursuivent à un rythme inédit.

Au niveau national, la ventilation par catégorie des emplois est la suivante :

Catégorie	A ⁺	A	B	C	Total
Evolution PLF 2019	- 100	- 42	- 636	- 1 312	- 2 090

+ solde des transferts entre programmes (+ 40 ETP)

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

La méthode d'allocation des emplois utilisée par la Direction

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) est utilisée pour la 7^e année consécutive.

Elle prend en compte différents critères, parmi lesquels :

- les redéploiements d'emplois entre directions, liés aux transferts d'activités
- les gains de productivité, liés à la progression de la télédéclaration IR (+ 52 000 pour le Pas-de-Calais en 2018)
- la « contribution proportionnelle », terme obscur désignant « le principe de répartition équilibrée de l'effort »... Il est à préciser que les directions locales ne peuvent intervenir sur les emplois consacrés aux métiers supra-départementaux (CPS, CSRH).

À ce premier chiffre obtenu, des correctifs sont appliqués, à savoir pour notre département :

- la « dotation cible-charge », déterminée en fonction de la charge de travail évaluée pour chaque type de structure que la direction n'a pas été en mesure de nous communiquer.

Il est à regretter cependant que l'ensemble des missions de chaque poste ne soit pas retenu...

- la « dotation accueil », venant impacter positivement la détermination des emplois alloués. Elle est liée à la charge d'accueil et à la nature du public accueilli pour chaque direction. Cependant, elle n'a pris en compte la surcharge de travail actuelle liée à la mise en place du PAS.

Pour la DDFiP du Pas-de-Calais, la déclinaison locale de la méthode MAGERFiP au titre du PLF 2019 est la suivante :

Redéploiements transferts et renforts	Gains de productivité fléchés	Contribution proportionnelle	Correctifs de charges	Dotation accueil	Total
- 1	- 3,5	- 40	- 5,5	+ 7,8	- 42

Cependant, le niveau des suppressions d'emploi ne devant pas être encore assez important (!), un nouveau correctif a été appliqué cette année : le rebasage ! Et voilà comment, par un magnifique tour de passe-passe, le Pas-de-Calais perd 7 ETP supplémentaires !

Dans le cas d'une direction déjà sur-dotée selon le savant calcul MAGERFiP, ce nouveau correctif vient supprimer purement et simplement les emplois structurellement vacants.

Mais grâce à la Délégation Interrégionale, laquelle ne contribue à aucune suppression d'emploi depuis plus de 10 ans pendant que sa masse salariale a plutôt explosé¹, nous pouvons nous réjouir (sic !) d'une diminution de 2 suppressions d'emploi...

Au final, le bilan définitif pour la direction du Pas-de-Calais est le suivant :

Ventilation par catégorie de l'évolution des emplois					
	A	B	C	Marge de la DDG	Total
Contribution nette	- 1	- 17*	- 24	+ 2 (C)	- 40
Rebasage		- 1	- 6		- 7
Total	- 1	- 18	- 30	+ 2 (C)	- 47

* dont 1 B géomètre

¹ **TagerfiP au 2/10/2008 : 12 emplois : 1AGFiP, 1AFiP, 4 IP, 3A, 2B, 1C**

Organigramme au 1/1/2019 : 12 emplois : 1AGFiP, 1AFiP, 4 AFiPA, 1 IP, 1A, 2B

Ventilation des suppressions , transferts et redéploiements d'emplois dans le Pas-de-Calais :

SERVICES	Emplois Implantés avant dossier emplois			Suppressions, transferts et redéploiements d'emplois			Emplois Implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
DIRECTION	61	87	44	-1	-3	-2	60	84	42
EDR	5	33	7	+1	-1		6	32	7
SIP ARRAS	2	16	22			-1	2	16	21
SIP BOULOGNE-SUR-MER	2	12	23			-2	2	12	21
SIP BETHUNE	2	9	17			-1	2	9	16
SIP CALAIS	2	12	22			-1	2	12	21
SIP LENS NORD	2	14	20			-1	2	14	19
SIP LENS SUD	1	7	16			-1	1	7	15
SIP LILLERS	1	6	9			-1	1	6	8
SIP MONTREUIL-SUR-MER	1	6	11		+1		1	7	11
SIP SAINT-OMER	2	7	14		-1		2	6	14
SIP-E BRUAY	1	13	13			-1	1	13	12
SIP-E HENIN-BEAUMONT	2	16	17		-1	-1	2	15	16
SIP-E SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1	9	9			-1	1	9	8
SIE ARRAS	2	16	3			-1	2	16	2
SIE BETHUNE	1	15	3			-1	1	15	2
SIE BOULOGNE-SUR-MER	1	14	3		-2		1	12	3
SIE LENS	1	13	4			-1	1	13	3
SIE MONTREUIL-SUR-MER	1	11	3			-1	1	11	2
SPF-E BOULOGNE-SUR-MER 1	2	11	5			-1	2	11	4
SPF SAINT-OMER	0	6	2			-1	0	6	1
PCE CALAIS	4	3	0		-1		4	2	0
PCRP ARRAS Équipe Fiscalité Pat. ARRAS	1	7	0		-1		1	6	0
PCRP BOULOGNE Équipe Fiscalité Pat. BOULOGNE	1	4	0		-1		1	3	0
PTGC ARRAS	2	6	2		-1		2	5	2
Trésorerie ARRAS CH	2	8	4			-1	2	8	3
Trésorerie LENS CH	1	7	6	+1	-1		2	6	6
Trésorerie BOULOGNE-SUR-MER CH	1	6	4		0*1		1	6	4
Trésorerie AUBIGNY-EN-ARTOIS	0	1	2		-1		0	0	2
Trésorerie de BAPAUME	1	4	3			-1	1	4	2
Trésorerie d'HEUCHIN-PERNES	1	1	2			-1	1	1	1
Trésorerie de VIMY	1	4	2		-1		1	3	2
Trésorerie d'HERSIN-COUPIGNY	1	3	2	-1			0	3	2
Trésorerie de FRUGES	0	3	3		-1		0	2	3
Trésorerie d'ETAPLES-SUR-MER	1	2	3	-1	-2	-3	0	0	0
Trésorerie de BRUAY-HOUDAIN	1	5	3			-1	1	5	2

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

SERVICES	Emplois Implantés avant dossier emplois			Suppressions, transferts et redéploiements d'emplois			Emplois Implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Trésorerie d'HENIN-BEAUMONT MUNICIPALE	2	4	4			-1	2	4	3
Trésorerie de LENS MUNICIPALE	2	7	6			-1	2	7	5
Trésorerie de SAINT-POL-MONCHEAUX	1	5	3		-1		1	4	3
Trésorerie BOULOGNE-SUR-MER MUNICIPALE	4	9	1	-1			3	9	1
Trésorerie de CALAIS MUNICIPALE ET BANLIEUE	2	8	5			-1	2	8	4
Trésorerie de MONTREUIL-SUR-MER MUNICIPALE	2	6	4	+1		+3	3	6	7
Trésorerie de SAINT-OMER Municipale	2	6	7			-1	2	6	6
Paierie Départementale	3	16	12			-1	3	16	11
TOTAL				-1	-18	-28			

¹ : 1 suppression d'1B liée à l'exercice emploi et transfert de +1B lié à la suppression d'Étapes

Vote sur les suppressions d'emplois :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)	ABSENT		
CGT (2 voix)	ABSENT		
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFiP62** ont voté **CONTRE** toutes suppressions d'emplois.

Vote sur les transferts et les redéploiements :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)	ABSENT		
CGT (2 voix)	ABSENT		
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)			X

Commentaires FO: **FO DGFiP62** s'est abstenu sur les transferts et les redéploiements car même si la majorité des transferts a été évaluée en fonction des charges effectives, d'autres n'ont pas été réalisés logiquement.

Les élus FO DGFiP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

Suppléants

Gautier LEDOUX, Nicolas WANIN, Valérie CADET et Coralie VINCENT

Experts :

Sandrine BONET

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais